

Rémunération mal calculée

Par Alice Owie, le 03/08/2011 à 01:39

Bonjour à tous,

Je suis hôtesse de caisse dans à Franprix. J'ai signé un CDI de 15h par semaine, en temps normal. Je suis étudiante, et j'ai donc accepté de faire plus d'heures durant les mois d'été pour gagner plus d'argent et palier aux absences des employés qui partent en vacances.

En calculant ma rémunération attendue, grâce à un taux horaire que je n'arrive pas à définir ni sur ma fiche de paie, ni sur mon contrat, j'arrive à une différence entre 200 et 300€. Même en calculant "au pire" avec le smic horaire net. Je note toutes mes horaires travaillées, je signe mon planning une fois que je suis certaine que les heures sont bien marquées.

Je voudrais savoir ce qui est à ma disposition pour contester ma paie, et décortiquer ma fiche de paie à l'aide d'une personne compétente si cela est possible.

Merci d'avance, bonne soirée à tous.

Par P.M., le 03/08/2011 à 10:04

Bonjour,

La feuille de paie doit mentionner le nombre d'heures effectuées et le taux horaire... Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par Alice Owie, le 03/08/2011 à 10:08

Il n'y a pas de représentants ni de syndicats. J'aimerai bien trouver un intermédiaire avant d'en passer par l'inspection du travail. Bien qu'il y ai bon nombre de choses condamnables, notamment, l'absence de conventions collectives sur mon lieu de travail. Je pense apporter ma dernière fiche de paie à mon patron et lui en parler avant d'en arriver aux grands moyens.

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **03/08/2011** à **14:52**

Vous pouvez bien sûr demander des explications à l'employeur... Il existe des permanences syndicales en Union Départementale ou Locale, Maison des syndicats, Bourse du Travail...

Par Alice Owie, le 03/08/2011 à 23:48

Merci à tous. Cette histoire est déjà réglée.